



SSIAD « Tournette et Aravis »

→ **Les Objectifs du SSIAD :**

Maintenir à domicile le plus longtemps les personnes âgées qui le souhaitent.

Aider les familles qui ont à charge une personne âgée chez eux

Faciliter les retours à domicile après une hospitalisation ou un moyen séjour.

Maintenir une autonomie aux personnes âgées et retarder une entrée en institution.

→ **Qui peut bénéficier du SSIAD ?**

Les personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes qui nécessitent une prise en charge de longue durée.

Les personnes en phase aiguë de maladie nécessitant une aide pour quelques semaines jusqu'à guérison.

Dans certains cas, les adultes de moins de 60 ans porteurs de maladies chroniques ou de handicap (avec obligation de demander une dérogation auprès du Médecin Conseil de la caisse dont dépend le patient)

→ **Qui en fait la demande ?**

La demande d'entrée dans le service est faite auprès de l'infirmier coordinateur par :

- le médecin traitant ou hospitalier
- Le patient ou la famille
- Les infirmières libérales
- Les assistants sociaux
- Les services d'aide à domicile

→ **Comment s'organise l'intervention ?**

L'infirmier coordinateur rencontre le patient et la famille, évalue les besoins de la personne à prendre en charge, organise et planifie les soins qui sont répartis entre les aide-soignants du SSIAD pour les soins d'hygiène et l'infirmière libérale et le pédicure pour les soins relevant de leur compétence.

Le patient conserve le libre choix de l'infirmière libérale ou du pédicure.

Le médecin traitant prescrit l'entrée dans le service.

La fréquence et la durée des interventions varient selon les besoins du patient.

Le service fonctionne 7 jours sur 7.

SSIAD, géré par une association de type 1901, coordonne l'action d'une équipe de professionnel (infirmier, aide soignant, pédicure) qui interviennent sur prescription médicale.

→ **La prise en charge financière**

Les soins sont pris en charge à 100 % par la caisse d'assurance maladie dont relève le patient.

Qui contacter ?

ADMR

SSIAD Tournette et Aravis

Chantal Trupin, infirmière coordinatrice

Maison des Services

Rue du Lachat

74230 THONES

TEL 04 50 64 61 33

MAISON DES SERVICES A D M R

La mission première de l'ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. Aider les personnes en difficulté (santé-sociale...) a toujours été une priorité pour l'ADMR . Cependant elle a choisi d'élargir ses interventions auprès de tous les publics. Ainsi en n'excluant personne l'ADMR permet de créer des emplois de proximité non « délocalisables »

A la maison des Services ADMR, vous sont proposés des informations pour :

→ **Publics âgés ou handicapés :**

Le nouveau service de soins à domicile (Aide Soignante sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice (Tél. 04 50 64 61 33)
Les services d'aide à la vie quotidienne. (Tél+Fax 04 50 63 13 46)
Auxiliaires de vie sociale ou aide à domicile.

→ **Public jeunes familles avec enfants :**

T.I.S.F. (Technicienne d'intervention sociale et familiale) ou aide à domicile familles (Tél+Fax 04 50 63 13 46)

→ **Pour tout public (régulièrement ou occasionnellement)**

(Le portage de repas (liaison froide) Travaux ménagers – accompagnement – courses – etc.) Tél+Fax 04 50 63 13 46

Association agréée : Déduction fiscale possible.

Association agréée : auprès des financeurs (A.P.A., caisses de retraites, P.M.I., mutuelles santé, Régimes de sécurité sociale...)